
COMMUNE DE CONQUES-SUR-ORBIEL – 11600

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : MM. JUSTE – CAVERIVIERE – SAURY – CHANTAGREL – MARTINEZ - MMES GAUDAN – SARDA-GROS – TORMO - CRESPOLINI - HAFEJI

Absents excusés représentés : Mme LLORIS par Mme GAUDAN – Mme NY par Mme CRESPOLINI – M. RUIZ par M. SAURY

Absents excusés : MM. PARRA – MANIN – CAMPACI – SAINT-DIZIER – Mme CAMMAL

Absente : Mme BISCANS

Secrétaire : Mme Pascale HAFEJI

L'ordre du jour était le suivant :

- Demande de subvention auprès du SYADEN
- Demande de subvention auprès du Département
- Demande subvention auprès de l'Etat – DETR
- Approbation du Projet Educatif de Territoire (PEDT) – Carcassonne AGGLO
- Modification du règlement du cimetière et de l'espace cinétaire
- Affaires et questions diverses

Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

Information sur les décisions du maire :

- Acceptation d'une rétrocession de concession dans le cimetière à la commune à titre dérogatoire – remboursement intégral de la concession
- Choix entreprise travaux aménagement RD35 : l'entreprise EIFFAGE ROUTE GRAND EST a été retenue pour un montant de travaux de 279 412.20 € HT.
- Décision modificative budget : des virements de crédits sont nécessaires sur le budget de la commune :

Section	Chapitre	Article	Montant
Fonctionnement	014	7391112	20 000 €
Fonctionnement	65	65888	-20 000 €

06-25-1 - Demande de subvention auprès du SYADEN

Mr le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant la Rénovation de l'éclairage public de la RD35. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie.

Le montant estimé des travaux s'élève à 46 480.84 € HT. Le montant de la subvention maximale apportée par le SYADEN est de 40% d'un montant HT maximal de 25 000 € HT soit 10 000 €. Il resterait donc à charge de la commune 36 480.84 € HT.

Il est précisé que des frais de gestion et d'accompagnement à hauteur de 5% du montant HT de la facture (plafonné à un montant maximal d'opération de 25 000 € HT) seront appliqués. Une convention entre le SYADEN et la Collectivité rappelant les engagements financiers sera jointe au courrier de notification. La collectivité devra la retourner signée au SYADEN avant de procéder à la demande de liquidation.

La Commune est titulaire d'un diagnostic éclairage public réalisé par le SYADEN.

Une mise en concurrence sera effectuée par voix consultative, sur la base du cahier des charges établit par le SYADEN. Le dossier complet sera soumis au SYADEN pour validation.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet et de l'autoriser à :

- déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,
- autoriser le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet,
- solliciter une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense,

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de désigner un membre du conseil municipal en qualité de référent de la commune pour le suivi de cette opération : Monsieur CHANTAGREL est désigné.

Il précise que la commune doit également s'engager à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information municipal...)

ACCORD A L'UNANIMITE

• Demande de subvention auprès du Département

Monsieur le maire rappelle que, dans le cadre du projet de construction du nouveau groupe scolaire, dont l'entrée se fera à partir de l'Avenue Pierre de Coubertin, la première tranche de travaux d'aménagement de la RD 35 a été validée et que l'entreprise a été retenue.

Afin de finaliser la sécurisation de cette route, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser la deuxième tranche en 2026 : de la fin des travaux de la 1^{ère} tranche (à hauteur de la parcelle AB264 jusqu'à l'écluse (à hauteur de la rue Pierre Sémard). Une estimation des travaux a été demandé au cabinet GAXIEU lequel a déjà préparé le dossier de la 1^{ère} tranche.

Monsieur le Maire indique que ces travaux sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département. Le taux de subvention maximum est de 20%.

Il sollicite donc l'accord du conseil municipal pour la réalisation de ces travaux. Dans le cas où l'accord est donné, il sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.

ACCORD A L'UNANIMITE

• Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR

Monsieur le maire rappelle que, dans le cadre du projet de construction du nouveau groupe scolaire, dont l'entrée se fera à partir de l'Avenue Pierre de Coubertin, la première tranche de travaux d'aménagement de la RD 35 a été validée et que l'entreprise a été retenue.

Afin de finaliser la sécurisation de cette route, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser la deuxième tranche en 2026 : de la fin des travaux de la 1^{ère} tranche (à hauteur de la parcelle AB264 jusqu'à l'écluse (à hauteur de la rue Pierre Sémard). Une estimation des travaux a été demandé au cabinet GAXIEU lequel a déjà préparé le dossier de la 1^{ère} tranche.

Monsieur le Maire indique que ces travaux sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR. Le taux de subvention maximum est de 40%.

Il sollicite donc l'accord du conseil municipal pour la réalisation de ces travaux. Dans le cas où l'accord est donné, il sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat.

ACCORD A L'UNANIMITE

• Approbation du Projet Educatif de Territoire (PEDT) – Carcassonne Agglo

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Carcassonne Agglo a souhaité initier une politique éducative pour les enfants âgés de 0 à 17ans du territoire par la signature d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Cette volonté vise à fédérer les acteurs éducatifs, sociaux, culturels et sportifs autour d'une vision commune de l'éducation, en s'appuyant sur une démarche de co-construction impliquant élus, techniciens, et usagers.

Le projet doit permettre de lutter contre les inégalités éducatives, sociales et territoriales, de répondre aux besoins des usagers (enfants et familles), de fédérer les différents acteurs du territoire, de donner un sens commun à l'action éducative, et de professionnaliser les agents.

Ces enjeux se traduisent par dix ambitions qui doivent favoriser la construction personnelle de l'enfant, son épanouissement et le vivre-ensemble.

Ce projet éducatif de territoire sera expérimenté, pour la période 2025 – 2027 sur les territoires suivants :

- Cabardès
- Nord Carcassonnais
- Haut Minervois
- Carcassonne
- Sud Carcassonnais

La volonté de Carcassonne Agglo est de pouvoir couvrir l'ensemble du territoire en septembre 2027.

Cet engagement sera cosigné par L'Etat, la Caisse d'allocations Familiales, Carcassonne Agglo et les 83 communes du territoire.

M. le Maire propose au conseil municipal d'approver le projet éducatif de territoire tel qu'exposé pour la période 2025/2027 et de l'autoriser à signer le PEDT ainsi que toute pièce afférente

ACCORD A L'UNANIMITE

• Modification du règlement du cimetière et de l'espace cinéraire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 23 Octobre 2015 avait été approuvé le règlement du cimetière et de l'espace cinéraire. Une délibération en date du 2 Décembre 2021 l'a modifié.

Aujourd'hui, il s'avère nécessaire de modifier les termes de l'article 42 relatif à la rétrocession des concessions.

En effet, il est notamment stipulé dans cet article : *Un concessionnaire ne peut rétrocéder à titre onéreux à la commune une concession sauf si celle-ci est immédiatement reprise par un autre concessionnaire.*

Monsieur le Maire propose de modifier l'article comme suit :

Un concessionnaire pourra solliciter, auprès de la commune, la rétrocession de sa concession à titre onéreux. La rétrocession pourra être acceptée seulement si le terrain est libre de corps et de construction (sauf si le titulaire de la concession à rétrocéder trouve un repreneur qui accepte la construction). Si la rétrocession est acceptée par la commune, le remboursement se fera au prorata temporis (date d'achat de la concession/Date de demande de rétrocession)

Un concessionnaire pourra abandonner son droit à une concession sans contrepartie financière.

ACCORD A L'UNANIMITE

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- De la subvention accordée par le Département pour l'aménagement de la RD35 : 59 850 € représentant 17,5 % du montant estimé des travaux (342 000 € HT).
- Donne une information sur l'avancement du dossier relatif à l'adressage : La validation des adresses se poursuit. Des noms de rues vont être créés notamment pour avoir des adresses conformes à la réglementation dans les hameaux.
- De la proposition d'un atelier de sensibilisation hygiène bucco-dentaire d'une durée de 45 mn s'adressant aux élèves des écoles primaires. Ces ateliers sont réalisés par un organisme appelé Aude Formations. Le coût est de 50 €/Classe. Le directeur de l'école élémentaire est intéressé mais demande si la commune prend en charge ce coût. *Voir si la CPAM ou un organisme rattaché au Ministère de la Santé Publique ne sont pas en mesure de faire ce type d'animation gratuitement. Si l'école souhaite passer par cet organisme, ce coût peut être pris en charge par le biais de la Coopérative Scolaire.*
- Que la Préfecture a transmis le projet de Schéma d'Aménagement et des Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin versant de l'Aude et des côtiers audois. Le périmètre du futur SAGE proposé par le SMMAR n'inclut pas les communes concernées de manière marginale, à savoir moins de 1% de leur superficie communale). Conques-sur-Orbiel fait partie desdites communes. Le dossier est soumis à consultation et disponible sur l'adresse suivante : <https://www.smmar.fr/nos-grands-projets/sage/le-sage-aude-et-cotiers-audois/>. Pour être pris en compte l'avis doit être rendu avant le 10 Janvier 2026.
- Du courrier envoyé à Monsieur MAGRO au sujet de l'enlèvement de la passerelle piéton. Il donne lecture de la réponse de Monsieur MAGRO à ce courrier. Le sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal pour une décision définitive.
- De la proposition d'installation de batteries visant à stocker l'énergie provenant des panneaux photovoltaïques installés à Villeraze.

Mme HAFÉJI demande s'il n'y aurait pas une possibilité de prendre des élèves qui se destinent aux métiers de la sécurité en stage au sein du service de la police municipale.

Monsieur le Maire indique qu'il en avait discuté avec les policiers et qu'ils avaient mis l'accent sur la sécurité des stagiaires et de la responsabilité en cas d'accident. En effet, comment cela se passe-t-il s'il y a un problème au cours d'une sortie. Il rappelle que les policiers sont armés et sont munis des gilets pare-balle. Il y avait également le fait que prendre une personne non assermentée dans le véhicule de police municipale pouvait poser un problème.

Mme HAFÉJI suggère de se renseigner auprès des communes de Pennautier, de Trèbes et de Carcassonne qui en prennent des stagiaires. Elle propose d'organiser une réunion avec les policiers municipaux, le maire et le référent de la formation métiers de la sécurité.

Mme HAFÉJI indique qu'elle constate de plus en plus de fous du volant dans le village : ne serait-il pas possible de demander à la Gendarmerie de faire des contrôles réguliers.

M. CAVERIVIERE : indique qu'il manque énormément de poteaux sur le cheminement piéton de l'Avenue Notre Dame et Pierre de Coubertin. Il faudrait songer à les remplacer

Mme TORMO indique que la circulation automobile est très difficile Avenue Notre Dame.

M. JUSTE propose d'étudier cet aspect lors de la 2^{ème} tranche des travaux de la RD35.

M. SAURY souhaite adresser ses remerciements aux agents du service technique pour leur accompagnement et leur travail par rapport aux manifestations organisées sur le village.

Ce week-end : tournoi SABATA + Soirée Jacques GRIFFE + Loto du Foot au foyer de Villegly.

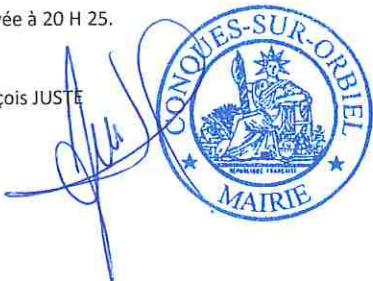
M. JUSTE indique que les travaux sur les armoires électriques au stadium sont terminés

Que le SYADEN a commencé la 2^{ème} tranche des Fonds Verts concernant l'éclairage public.

Mme CRESPOLINI tient à dire que le cimetière est bien entretenu et félicite les agents qui s'en occupent.

Séance levée à 20 H 25.

Le Maire,
Jean-François JUSTE



La secrétaire de séance
Pascale HAFÉJI